1984 POVERTY LINES

Estimates by the
National Council of Welfare

March 1984

Government of Canada
Gouvernement du Canada

National Council of Welfare
Conseil national du Bien-être social

Copies of this publication may be obtained from:
National Council of Welfare
Brooke Claxton Building
Ottawa K1A 0K9
(Tel. (613) 995-6265)

Également disponible en français sous le titre:
Les seuils de pauvreté de 1984

© Minister of Supply and Services Canada 1984
Cat. No. H68-4/1984E
ISBN 0-662-13044-8

Defining Poverty

The most widely used Canadian poverty lines are the "low income cut-offs" which Statistics Canada employs to produce data on the low-income population. Though Statistics Canada does not regard its low income cut-offs as poverty lines, the National Council of Welfare follows common practice in using them as poverty lines.

The latest survey of family expenditure (for 1978) found that Canadian families spend on average 38.5 percent of their income on food, clothing and shelter. Since poor families devote an above-average proportion of their limited income to basic necessities,[1] the low income cut-offs are set at levels where, on average, 58.5 percent of income (20 percentage points above the average) go to the essentials of life.[2] Any family or single person with an income at or below the relevant poverty line is defined as low-income.

Income is defined as money income received by all family members 15 years and older from the following sources: wages and salaries (before deductions for taxes, pensions, etc.), net income from self-employment, investment income (interest, dividends, rental income, etc.), government transfer payments (e.g., Family Allowances, the Child Tax Credit, Old Age Security, provincial tax credits), pensions (e.g., retirement pensions, annuities and superannuation) and miscellaneous income (e.g., scholarships, alimony).[3] Thus the poverty lines are based on gross rather than net (after-tax) income.

A Set of Poverty Lines

There is no single poverty line for all of Canada. To take into account two factors which affect living costs, Statistics Canada varies its low income cut-offs according to the size of the household and of the place of residence.

There are seven categories of family size ranging from a single person to seven or more persons. Communities are divided into five groups according to population: metropolitan areas with half a million or more residents (Vancouver, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Hamilton, Toronto, Ottawa, Montreal and Quebec City), large cities (100,000 to 499,999), medium-sized cities (30,000 to 99,999), smaller centers (cities of 15,000 to 30,000 and small urban areas under 15,000) and rural areas (both farm and non-farm).[4] The result is a set of 35 poverty lines as shown in Table 1.

The higher poverty lines shown in the first three columns of Table 1 apply to more than half of the population: six in ten Canadians live in cities of 30,000 or more. Of these, 41.2 percent are in metropolitan centers (half a million or more), 10.5 percent in large cities (100,000 to 499,999) and 8.2 percent in medium-sized cities (30,000 to 99,999). Of the remainder, 15.8 percent are in cities and town with less than 30,000 residents and 24.3 percent live in rural areas.[5]

Estimating the Poverty Lines

Statistics Canada's low income cut-offs are updated each year according to the change in the cost of living as measured by the Consumer Price Index. The figures in Table 1 were calculated by the National Council of Welfare on the basis of a projected inflation rate of 5 percent for 1984.

If the average Consumer Price Index for 1984 turns out to be more than 5 percent higher than 1983, then the actual 1984 poverty lines will be higher than our estimates. Conversely, a 1984 inflation rate below 5 percent will produce final poverty lines that are lower than those shown in Table 1. Previous National Council of Welfare estimates have proved very close to the actual poverty lines.

Table 2 gives the low income cut-offs for 1980 through 1983.

The Poverty Lines in Context

In response to those who believe Statistics Canada's low-income lines are too high, it is worth pointing out that alternate measures produce higher poverty lines. The Canadian Council on Social Development, which sets its poverty line at one-half of average family income, published a set of poverty line estimates for 1982 that for the most part exceeded Statistics Canada's low income cut-offs (the latter were higher only for single persons living in cities with 100,000 or more residents). The Special Senate Committee on Poverty's low-income lines are substantially above those of Statistics Canada; the Senate Committee lines for families of two or more range from 13 to 27 percent higher than Statistics Canada's low income cut-offs for metropolitan areas.[6]

A recent national survey by Health and Welfare Canada found that aged Canadians reported an average after-tax income of $10,600 as necessary "to cover essential needs" in 1981 - substantially higher than the Statistics Canada low-income lines for one person, which in 1981 ranged from $5,949 for rural areas to $8,045 for the largest cities.[7] This finding is significant in two ways. First, it shows what a sizeable segment of the population itself regards as a minimally adequate income, as opposed to a poverty line determined according to a formula. Moreover the survey indicates that, at least in the eyes of elderly Canadians, the Statistics Canada low-income lines are anything but generous.

In any event, the debate over what is the **right** poverty line and the **real** number of poor people contributes little if anything to an understanding of the economic situation of low-income Canadians. Poverty lines only establish the upper limit of the low-income population. Most poor Canadians - all welfare recipients, almost all minimum wage workers, and the majority of single elderly persons and single-parent families led by women - live on incomes that are hundreds and more often thousands of dollars under the poverty line. Few people would regard these incomes as adequate by any standard.

Take, as an illustration, a single mother on welfare who supports one child and lives in the largest city in her province. Her family's total income from provincial social assistance and federal family allowances and the child tax credit ranges from 57 percent to 80 percent of the poverty line, depending on her province of residence. If she lives in Toronto, her income in 1983 was about $7,500, which represents just 60 percent of the amount the Social Planning Council of Metropolitan Toronto considers necessary for her family to maintain "an adequate but modest" standard of living.[8]

The provincial minimum wage ranges from $3.50 an hour for federal employees to $4.25 an hour in Saskatchewan. A worker in New Brunswick paid the minimum wage ($3.80 an hour) will net $7,213 in 1984 from a full-time, year-round job.[9] This income is below the poverty line for one person everywhere in the province. Even in Saskatchewan, the province with the highest minimum wage, a full-time worker earning the minimum rate would net only $7,770, placing him under the poverty line everywhere except for rural areas, where he would end up just $450 above the poverty line.

Unattached elderly Canadians (i.e., those who live alone or in a household where they are not related to other members) run a very high risk of poverty. An estimated 57.7 percent were poor at last count.[10] Half of women who are single parents raise their children on an income below the poverty line.[11]

Approximately four million Canadians - one in six - lived on low incomes in 1982, the most recent year for which data is available. This estimate represents a substantial increase of half a million men, women and children over 1981. The risk of poverty went up for families, especially those led by women and young people and those with children to support (the poverty rate for families with four or more children went from one in four in 1981 to one in three in 1982). About 1.2 million children are in low-income families.

Poor Canadians have incomes substantially below average. The poverty line for a family of four is less than half of the average income for a family of four.[12] The low-income line for a single person living in a metropolitan area is 44 percent of the average industrial wage.[13] Keep in mind that most poor people have incomes that are significantly less than the poverty line, so that the income gap between them and the average Canadian is even wider.

Poverty Statistics

Statistics Canada's low-income lines are used to produce annual data on the size and characteristics of Canada's low-income population. The most recent available statistics, for 1982, are analyzed in the National Council of Welfare's report A Poverty Profile.

Table 1

NATIONAL COUNCIL OF WELFARE ESTIMATES OF LOW-INCOME LINES FOR 1984

No. in family	Population of Area of Residence				
	500,000 and over	100,000 - 499,999	30,000 - 99,999	Less than 30,000	Rural
1	$ 9,900	$ 9,403	$ 8,820	$ 8,154	$ 7,322
2	13,063	12,397	11,567	10,733	9,569
3	17,473	16,560	15,476	14,396	12,814
4	20,136	19,136	17,890	16,640	14,812
5	23,464	22,216	20,719	19,303	17,223
6	25,627	24,213	22,633	21,050	18,804
7 or more	28,207	26,709	24,963	23,214	20,719

Table 2

Statistics Canada Revised (1978) Low Income Cut-Offs, 1980 to 1983

Family Size	500,000 and over	100,000 - 499,999	30,000 - 99,999	Less than 30,000	Rural
			1980		
1	$ 7,152	$ 6,792	$ 6,371	$ 5,890	$ 5,289
2	9,436	8,955	8,355	7,753	6,912
3	12,622	11,961	11,179	10,398	9,256
4	14,545	13,823	12,922	12,020	10,699
5	16,949	16,047	14,966	13,943	12,441
6	18,511	17,490	16,348	15,206	13,583
7 or more	20,375	19,293	18,031	16,769	14,966
			1981		
1	$ 8,045	$ 7,640	$ 7,167	$ 6,626	$ 5,949
2	10,614	10,073	9,398	8,721	7,775
3	14,198	13,455	12,575	11,697	10,412
4	16,361	15,549	14,536	13,521	12,035
5	19,066	18,051	16,835	15,684	13,995
6	20,823	19,674	18,390	17,105	15,279
7 or more	22,919	21,702	20,283	18,863	16,835
			1982		
1	$ 8,914	$ 8,466	$ 7,941	$ 7,342	$ 6,592
2	11,761	11,162	10,414	9,663	8,615
3	15,732	14,909	13,934	12,961	11,537
4	18,129	17,229	16,107	14,982	13,336
5	21,126	20,002	18,654	17,379	15,507
6	23,073	21,800	20,377	18,953	16,930
7 or more	25,396	24,047	22,475	20,901	18,654
			1983		
1	$ 9,429	$ 8,955	$ 8,400	$ 7,766	$ 6,973
2	12,441	11,807	11,016	10,222	9,113
3	16,641	15,771	14,739	13,710	12,204
4	19,177	18,225	17,038	15,848	14,107
5	22,347	21,158	19,732	18,384	16,403
6	24,407	23,060	21,555	20,048	17,909
7 or more	26,864	25,437	23,774	22,109	19,732

FOOTNOTES

1. Families and unattached individuals (i.e., persons living alone or in a household where they are not related to the other members) in the lowest income decile (i.e., the bottom 10 percent of the income ladder) devoted 60 percent of their income to food, clothing and shelter in 1978, the most recent year for which data is available. Those in the next-to-the-lowest decile spent on average 53.7 percent of their income on food, clothing and shelter. For each higher decile, the proportion of income spent on necessities was lower; family units in the highest 10 percent devoted 32.7 percent of their income to food, clothing and shelter, or just over half of what the poorest families and unattached individuals spent. Our calculations are based on expenditure data presented in Statistics Canada, Family Expenditure in Canada, Volume 3, All Canada: Urban and Rural 1978 (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1982), Table 2.

2. See Statistics Canada, "Revision of Low Income Cut-offs", Income Distributions by Size in Canada, 1980 (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1982), pp. 120-128.

3. Statistics Canada. Income Distributions by Size in Canada: Preliminary Estimates, 1982 (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1983), p. 12.

4. Census metropolitan area estimates for 1983 are from Statistics Canada Daily (October 24, 1983), p. 4.

5. Statistics Canada. 1981 Census of Canada Vol. 1 - Population: Age, sex and marital status (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1982), Table 6.

6. The Canadian Council on Social Development currently sets its poverty line for a family of three at one-half of average family income. Its poverty lines for families of different sizes are established by applying a weighting system in which a family unit of one person gets three points; a family of two, five points; a family of three, six points; a family of four, seven points; a family of five, eight points; and each larger size family an additional point. Unlike Statistics Canada's low income cut-offs, the CCSD poverty lines are not adjusted according to size of place of residence.

   The CCSD estimated its 1982 poverty lines as follows: $7,975 for a family of one; $13,292 for a family of two; $15,950 for three; $18,608 for four; $21,266 for five; $23,925 for six; and $26,583 for a family of seven. Table 2 in our paper shows that Statistics Canada's 1982 low income cut-offs for one person were $8,914 for a metropolitan area and $8,465 for a city of 100,000 - 499,999, but they were lower than the CCSD line in the case of smaller communities (the CCSD line was $7,975; the Statistics Canada lines were $7,941 for a community of 30,000 - 99,999, $7,342 for urban centers under 30,000, and $6,591 for rural areas). The CCSD's estimates of the 1982

Senate Committee on Poverty lines are $8,932 for a family unit of one; $14,887 for two; $17,864 for three; $20,841 for four; $23,818 for five; $26,796 for six; and $29,773 for a family of seven. See David P. Ross, The Canadian Fact Book on Poverty - 1983 (Toronto: The Canadian Council on Social Development Series, James Lorimer and Company, Publishers, 1983), p. 5.

It should be noted that the 1982 Statistics Canada poverty lines estimated by the CCSD were based on the revised (1969) low income cut-offs that have since been revised again according to family expenditure data for 1978. The reader should consult Table 2 in this (i.e., National Council of Welfare) document for the final revised (1978) Statistics Canada low-income lines for 1982. More up-to-date poverty statistics than those presented in The Canadian Fact Book on Poverty - 1983 (which actually gives data mainly for 1979) are available from the National Council of Welfare.

The Canadian Council on Social Development has established a task force to review and improve its poverty lines (see CCSD Press Release, February 8, 1983).

7. Income Security Programs Branch. Survey of Old Age Security and Canada Pension Plan Retirement Benefit Recipients, July 1981 (Ottawa: Health and Welfare Canada, 1983), Summary. This survey found that respondents reported an average of $10,622 as an adequate income for 1981, where adequate was defined as "income (after taxes) necessary to cover essential needs".

8. Welfare income calculations were performed by the National Council of Welfare. The Social Planning Council of Metropolitan Toronto suggests that a mother with one child aged 4 needed $12,597 in 1983 for an adequate standard of living. The Social Planning Council's standards of adequacy are determined by committees of persons knowledgeable about the costs of food, clothing, shelter, health and personal care, transportation, household maintenance and other expenditures required to maintain an adequate living standard in Toronto. See Social Planning Council of Metropolitan Toronto, "The Continued Underfunding of Social Assistance in Ontario: An Analysis of 1983 Rates in Ontario", December 1982.

9. Gross earnings are calculated on the basis of $3.80 an hour, 40 hours a week and 52 weeks a year. Net earnings are gross earnings less Canada Pension Plan contributions, Unemployment Insurance premiums, and federal and provincial income tax.

10. Statistics Canada. Income Distributions by Size in Canada: Preliminary Estimates, 1982 (Ottawa: Minister of Supply and Services Canada, 1983), p. 25. Data based on revised (1978) low income cut-offs.

11. Forecast by the National Council of Welfare, as are estimates in the following paragraph. Final data will be available later in the year.

12. The poverty line for a family of four living in a metropolitan center was $16,361 in 1981, which represents 48 percent of the 1981 average income of $33,840 for a family of four. For a family of four living in a city with 100,000 to 499,999 residents, the 1981 poverty line was $15,549, or 46 percent of the average income for a four-person family.

13. The poverty line for a single person living in a metropolitan center was $8,045 in 1981, or 43.5 percent of the 1981 industrial composite wage ($18,475). Our estimates for 1984 are $9,900 and $22,800 respectively, which produced the same result.

MEMBERS OF THE NATIONAL COUNCIL OF WELFARE

Ms. Yvonne Raymond (Chairperson)
Montreal

Ms. T. Ann Brennan
Bath, New Brunswick

Mr. Jean Brousseau
Duberger, Quebec

Mr. Richard Davidson
North Burnaby, British Columbia

Ms. Camille Girard-McClure
Dolbeau, Quebec

Ms. Judy Jackson
Rexdale, Ontario

Ms. Colleen Kawalilak
Calgary, Alberta

Ms. Joyce Kert
Weston, Ontario

Mr. Pierre Levasseur
Drummondville, Quebec

Ms. Joyce McLellan
Newport, Prince Edward Island

Ms. Maria Minna
Toronto, Ontario

Mr. Robert Mondor
Montreal, Quebec

Ms. Evelyn Murialdo
Toronto, Ontario

Ms. Gail Newall
Markham, Ontario

Ms. Elizabeth Paulson
Wynyard, Saskatchewan

Mr. Gerry Rosenquist
Morrisburg, Ontario

Ms. Penelope Rowe
St. John's, Newfoundland

Mr. Tim Sale
Winnipeg, Manitoba

Mr. Richard B. Splane
Vancouver, British Columbia

Mr. T.D. Tramble
Monastery, Nova Scotia

* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *

National Council of Welfare
Brooke Claxton Building
Ottawa K1A 0K9

Director: Ken Battle

NATIONAL COUNCIL OF WELFARE

The National Council of Welfare was established by the Government Organization Act, 1969 as a citizens' advisory body to the Minister of National Health and Welfare. Its mandate is to advise the Minister on matters pertaining to welfare.

The Council consists of 21 members, drawn from across Canada and appointed by the Governor-in-Council. All are private citizens and serve in their personal capacities rather than as representatives of organizations or agencies. The membership of the Council includes past and present welfare recipients, public housing tenants and other low-income citizens, as well as laywers, professors, social workers and others involved in voluntary service associations, private welfare agencies, and social work education.

Reports by the National Council of Welfare have dealt with a wide range of issues on poverty and social policy in Canada, including: income security, medicare, poverty lines and poverty statistics, pension reform, the aged, taxation, the working poor, children in poverty, community economic development, women and poverty, employment policy, single-parent families, social services, nutrition, community organizing, child welfare, poor people's groups, legal aid/legal services, low-income consumers, and poverty coverage in the press.

On peut se procurer des exemplaires en
français de toutes les publications du
Conseil national du bien-être social,
en s'adressant au Conseil national du
bien-être social, Immeuble Brooke Claxton
OTTAWA K1A 0K9

LES SEUILS DE PAUVRETÉ DE 1984

préparés par
le Conseil national du bien-être social

mars 1984

Government of Canada | Gouvernement du Canada
National Council of Welfare | Conseil national du Bien-être social

On peut obtenir des exemplaires de ce rapport au:

Conseil national du bien-être social
Immeuble Brooke Claxton
Ottawa K1A 0K9
Tél. (613) 995-6265

Also available in English under the title
1984 Poverty Lines

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1984
N° de cat. H68-4/1984F
ISBN 0-662-92491-6

Définition de la pauvreté

Les seuils de pauvreté dont l'usage est le plus répandu au Canada sont les seuils de faible revenu qu'utilise Statistique Canada pour établir des données sur la population à faible revenu. Bien que Statistique Canada ne considère pas ses seuils de faible revenu comme des seuils de pauvreté, le Conseil national du bien-être social ne fait que respecter une coutume établie en les utilisant comme seuils de pauvreté.

L'enquête la plus récente sur les dépenses des familles (pour l'année 1978) révélait que les familles canadiennes consacrent en moyenne 38,5 pour cent de leurs revenus au logement, à la nourriture et aux vêtements. Puisque les familles pauvres consacrent aux articles de base une proportion de leurs revenus restreints supérieure à la moyenne,[1] les seuils de faible revenu sont fixés à des niveaux où on consacre en moyenne 58,5 pour cent du revenu (20 pour cent de plus que la moyenne) aux articles de base.[2] Toute famille ou personne seule dont le revenu est égal ou inférieur au seuil de pauvreté pertinent est considérée comme une famille ou une personne à faible revenu.

Le revenu se compose des revenus en espèces reçus par tous les membres de la famille âgés de 15 ans et plus, et qui proviennent des sources suivantes: les salaires et traitements (avant déduction des impôts, des pensions, etc.), le revenu net provenant d'un emploi autonome, les revenus de placements (le revenu d'intérêts, de dividendes, de loyers, etc.), les paiements de transfert gouvernementaux (tels que les allocations familiales, le crédit d'impôt pour enfants, les pensions de vieillesse, les crédits d'impôt provinciaux), les pensions (telles que les pensions de retraite et les rentes) et les revenus divers (tels que des bourses d'études, des pensions alimentaires).[3] Ainsi les seuils de pauvreté se fondent sur le revenu brut plutôt que sur le revenu net (après l'impôt).

Une série de seuils de la pauvreté

Il n'existe pas de seuil de la pauvreté applicable à l'échelle du pays. Pour tenir compte de deux facteurs qui influent sur les coûts de la vie, Statistique Canada modifie ses seuils de faible revenu en fonction de la taille de la famille et du lieu de résidence.

Les unités familiales se répartissent selon leur taille dans l'une de sept catégories, la première ne comptant qu'une personne et la dernière regroupant sept personnes ou plus. Les collectivités sont réparties en cinq groupes selon le nombre de résidents: les régions métropolitaines comptant un demi million de résidents ou plus (Vancouver, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Hamilton, Toronto, Ottawa, Montréal et Québec), les grandes villes (100 000 à 499 999 habitants), les villes de taille moyenne (30 000 à 99 999 habitants) et les régions rurales (agricoles et non agricoles).[4] Il en résulte, comme on peut le voir dans le Tableau 1, une série de 35 seuils de pauvreté.

Les seuils de pauvreté plus élevés des trois premières rangées de gauche dans le Tableau 1 s'appliquent à plus de la moitié de la population: six Canadiens sur dix habitent des villes de 30 000 résidents ou plus, dont 41,2 pour cent dans des régions métropolitaines (un demi million de personnes ou plus), 10,5 pour cent dans des grandes villes (100 000 à 499 999 résidents) et 8,2 pour cent dans des villes de taille moyenne (30 000 à 99 999 résidents). Quant à ceux qui restent, 15,8 pour cent sont dans des villes et villages comptant moins de 30 000 résidents et 24,3 pour cent dans des régions rurales.[5]

Seuils de pauvreté estimatifs

Les seuils de faible revenu de Statistique Canada sont mis à jour chaque année pour refléter le changement dans le coût de la vie que mesure l'Indice des prix à la consommation. Les données qui apparaissent au Tableau 1 ont été préparées par le Conseil national du bien-être social, en se fondant sur un taux d'inflation estimatif de 5 pour cent en 1984.

Si la hausse moyenne de l'Indice des prix à la consommation en 1984 s'avère supérieure à 5 pour cent en regard de 1983, les seuils de pauvreté réels de 1984 seront plus élevés que nos seuils estimatifs. De la même façon, un taux d'inflation inférieur à 5 pour cent en 1984 entraînerait des seuils de pauvreté définitifs moins élevés que les seuils indiqués dans le Tableau 1. Les seuils estimatifs préparés dans les années passées par le Conseil national du bien-être social ont été très près des seuils de pauvreté réels.

Le Tableau 2 présente les seuils de faible revenu pour les années 1980 à 1983.

Perspective des seuils de pauvreté

Il importe de faire remarquer à ceux qui considèrent les seuils de faible revenu de Statistique Canada trop élevés que d'autres mesures entraînent des seuils de pauvreté plus élevés. Le Conseil canadien de développement social, qui fixe son seuil de faible revenu à la moitié du revenu familial moyen, a publié une série de seuils de pauvreté estimatifs pour l'année 1982 qui sont de façon générale supérieurs aux seuils de faible revenu de Statistique Canada (les seuils de Statistique Canada étaient supérieurs aux seuils du Conseil canadien de développement social seulement dans le cas des personnes seules habitant des villes de 100 000 résidents ou plus). Les seuils de faible revenu du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté sont sensiblement plus élevés que ceux de Statistique Canada; les seuils du Comité du Sénat pour les familles de deux personnes ou plus dépassent de 13 à 27 pour cent les seuils de faible revenu de Statistique Canada dans les régions métropolitaines.[6]

Une enquête nationale effectuée récemment par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a révélé que les personnes seules âgées rapportaient avoir besoin d'un revenu minimum moyen de $10 600 (après l'impôt) pour répondre à leurs besoins essentiels en 1981 - beaucoup plus que les seuils de pauvreté de Statistique Canada pour une personne seule, qui variaient cette année-là entre $5 949 dans les régions rurales et $8 045 dans les plus grandes

villes.[7] Ces données sont importantes pour deux raisons. En premier lieu, elles indiquent ce qu'une large part de la population considère comme un revenu minimum, par opposition à un seuil de pauvreté déterminé de l'extérieur selon une formule. L'enquête révèle de plus que, de l'avis des Canadiens âgés, les seuils de faible revenu de Statistique Canada sont loin d'être généreux.

De toute manière, le débat sur les seuils de pauvreté appropriés et le nombre véritable de personnes pauvres aide bien peu à comprendre la situation économique des Canadiens à faible revenu. Les seuils de pauvreté n'établissent que la limite supérieure de la population à faible revenu. La plupart des Canadiens pauvres - tous les assistés sociaux, presque tous les travailleurs au salaire minimum et la majorité des personnes âgées seules et des familles monoparentales dirigées par une femme - ont des revenus se situant à des centaines et encore plus souvent à des milliers de dollars en deçà du seuil de la pauvreté. Peu de gens considéreraient de tels montants comme des revenus adéquats quelles que soient les mesures d'évaluation utilisées.

Prenons par exemple le cas d'une mère seule assistée sociale qui a un enfant à charge et habite la plus grande ville de sa province. Son revenu familial total provenant de l'aide sociale provinciale et des allocations familiales fédérales et du crédit d'impôt pour enfants se situe entre 57 et 80 pour cent du seuil de pauvreté, selon la province où elle habite. Si elle réside à Toronto, son revenu était d'environ $7 500 en 1983, ce qui équivaut à 60 pour cent seulement de la somme considérée par le Social Planning Council of Metropolitan Toronto comme le montant dont une telle famille a besoin pour maintenir un niveau de vie modeste mais adéquat.[8]

Le salaire minimum provincial varie entre $3,50 l'heure pour les fonctionnaires fédéraux et $4,25 l'heure en Saskatchewan. Un travailleur rémunéré au salaire minimum au Nouveau-Brunswick ($3,80 l'heure) aura un revenu net de $7 213 en 1984 s'il travaille à temps plein toute l'année.[9] Ce revenu est inférieur au seuil de pauvreté pour une personne partout dans la province. Même en Saskatchewan, où le salaire minimum est le plus élevé, un travailleur à

temps plein au salaire minimum ne disposerait que de $7 770, soit moins que le seuil de la pauvreté partout sauf dans les régions rurales, où il se situerait à $450 seulement au-dessus du seuil de pauvreté.

Les Canadiens âgés seuls (c.-à-d. ceux qui vivent seuls ou dans une maisonnée où ils n'ont aucun lien de parenté avec les autres membres) risquent très fort d'être pauvres. Des données récentes indiquent qu'environ 57,7 pour cent d'entre eux étaient pauvres.[10] La moitié des femmes qui sont chefs de familles monoparentales ont un revenu inférieur au seuil de la pauvreté.[11]

Environ quatre millions de Canadiens - un Canadien sur six - avaient de faibles revenus en 1982, l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données. Il s'agit donc d'une hausse considérable d'un demi-million d'hommes, de femmes et d'enfants par rapport à 1981. Le risque de pauvreté a grimpé chez les familles, surtout celles qui sont dirigées par des femmes et des jeunes et celles qui ont des enfants à charge (chez les familles ayant quatre enfants ou plus à leur charge, une famille sur quatre était pauvre en 1981, alors qu'une sur trois était pauvre en 1982). Environ 1,2 million d'enfants vivent au sein de familles à faible revenu.

Les revenus des Canadiens pauvres sont de beaucoup inférieurs à la moyenne des revenus. Le seuil de pauvreté pour une famille de quatre est inférieur à la moitié du revenu moyen pour une famille de cette taille.[12] Le seuil de faible revenu pour une personne seule habitant une région métropolitaine est égal à 44 pour cent du salaire industriel moyen.[13] Il ne faut pas oublier que la plupart des personnes pauvres ont des revenus de beaucoup inférieurs au seuil de pauvreté, de sorte que l'écart entre leur revenu et celui du Canadien moyen est encore plus marquée.

Données statistiques sur la pauvreté

On se sert des seuils de faible revenu de Statistique Canada pour présenter chaque année des données sur la taille et les caractéristiques de la population canadienne à faible revenu. La brochure du Conseil national du bien-être social intitulée La pauvreté au Canada fournit les données statistiques les plus récentes dont on dispose, c.-à-d. pour l'année 1982.

Tableau 1

Seuils des faibles revenus estimatifs de 1984 préparés par le Conseil national du bien-être Social

Nombre de personnes dans la famille	Population du secteur de résidence				
	500 000 et plus	100 000 - 499 999	30 000 - 99 999	Moins de 30 000	Rural
1	$ 9 900	$ 9 403	$ 8 820	$ 8 154	$ 7 322
2	13 063	12 397	11 567	10 733	9 569
3	17 473	16 560	15 476	14 396	12 814
4	20 136	19 136	17 890	16 640	14 812
5	23 464	22 216	20 719	19 303	17 223
6	25 627	24 213	22 633	21 050	18 804
7 et plus	28 207	26 709	24 963	23 214	20 719

Tableau 2

Seuils des faibles revenus révisés (1978) de Statistique Canada, 1980 à 1983

Nombre de personnes dans la famille	500 000 et plus	100 000 - 499 999	30 000 - 99 999	Moins de 30 000	Rural
			1980		
1	$ 7 152	$ 6 792	$ 6 371	$ 5 890	$ 5 289
2	9 436	8 955	8 355	7 753	6 912
3	12 622	11 961	11 179	10 398	9 256
4	14 545	13 823	12 922	12 020	10 699
5	16 949	16 047	14 966	13 943	12 441
6	18 511	17 490	16 348	15 206	13 583
7 et plus	20 375	19 293	18 031	16 769	14 966
			1981		
1	$ 8 045	$ 7 640	$ 7 167	$ 6 626	$ 5 949
2	10 614	10 073	9 398	8 721	7 775
3	14 198	13 455	12 575	11 697	10 412
4	16 361	15 549	14 536	13 521	12 035
5	19 066	18 051	16 835	15 684	13 995
6	20 823	19 674	18 390	17 105	15 279
7 et plus	22 919	21 702	20 283	18 863	16 835
			1982		
1	$ 8 914	$ 8 466	$ 7 941	$ 7 342	$ 6 592
2	11 761	11 162	10 414	9 663	8 615
3	15 732	14 909	13 934	12 961	11 537
4	18 129	17 229	16 107	14 982	13 336
5	21 126	20 002	18 654	17 379	15 507
6	23 073	21 800	20 377	18 953	16 930
7 et plus	25 396	24 047	22 475	20 901	18 654
			1983		
1	$ 9 429	$ 8 955	$ 8 400	$ 7 766	$ 6 973
2	12 441	11 807	11 016	10 222	9 113
3	16 641	15 771	14 739	13 710	12 204
4	19 177	18 225	17 038	15 848	14 107
5	22 347	21 158	19 732	18 384	16 403
6	24 407	23 060	21 555	20 048	17 909
7 et plus	26 864	25 437	23 774	22 109	19 732

RENVOIS

1. Les familles et les personnes seules (c.-à-d. les personnes vivant seules ou au sein d'une famille où elles n'ont pas de liens de parenté avec les autres membres) du décile de revenu inférieur (c.-à-d. les 10 pour cent de gens au bas de l'échelle des revenus) consacraient 60 pour cent de leur revenu à la nourriture, aux vêtements et à l'habitation en 1978, année la plus récente pour laquelle on dispose de données. Celles du décile immédiatement au-dessus consacraient en moyenne 53,7 pour cent de leurs revenus à la nourriture, aux vêtements et à l'habitation. Chaque fois qu'on passe à un décile plus élevé, la proportion du revenu consacrée aux articles de base diminue; les unités familiales du décile supérieur dépensaient 32,7 pour cent de leurs revenus pour se nourrir, s'habiller et se loger, soit un peu plus de la moitié du montant dépensé par les familles et les personnes seules les plus pauvres. Nos calculs sont fondés sur les données relatives aux dépenses présentées par Statistique Canada, Dépenses des familles au Canada, volume 3, Ensemble du Canada: Régions urbaines et rurales, 1978 (Ottawa: Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1982), Tableau 2.

2. Voir Statistique Canada, "Révision des seuils de faible revenu", Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1980 (Ottawa: Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1982), pages 120 à 128.

3. Statistique Canada. Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu - Premières estimations - 1982 (Ottawa: Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1983), p. 12.

4. Les données estimatives de 1983 relatives aux régions métropolitaines de recensement sont tirées de Statistique Canada - quotidien (le 24 octobre 1983), p. 4.

5. Statistique Canada. Recensement du Canada de 1981 vol. 1 - Population: âge, sexe et état matrimonial (Ottawa: Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1982), Tableau 6.

6. Le Conseil canadien de développement social établit présentement son seuil de pauvreté pour une famille de trois à la moitié du revenu familial moyen. Ses seuils de pauvreté pour des familles de différentes tailles sont fixés selon un système de pointage qui accorde trois points à une personne seule, cinq points à une famille de deux, six points à une famille de trois, sept points à une famille de quatre, huit points à une famille de cinq, et un point de plus chaque fois que la famille compte une personne de plus. Contrairement aux seuils de faible revenu de Statistique Canada, les seuils de pauvreté du C.C.D.S. ne sont pas modifiés selon la taille du lieu de résidence.

   Les seuils de pauvreté estimatifs du C.C.D.S. pour l'année 1982 sont les suivants: $7 975 pour une personne seule; $13 292 pour une famille de deux; $15 950 pour trois; $18 608 pour quatre; $21 266 pour cinq; $23 925 pour six

et $26 583 pour une famille de sept. Notre Tableau 2 indique que les seuils des faibles revenus de Statistique Canada pour une personne étaient en 1982 de $8 914 dans une région métropolitaine et de $8 465 dans une ville de 100 000 à 499 999 habitants, mais ils étaient inférieurs au seuil du C.C.D.S. dans le cas des petites collectivités (le seuil du C.C.D.S. était de $7 975; les seuils de Statistique Canada étaient de $7 941 dans une agglomération de moins de 30 000 habitants, et de $6 591 dans les régions rurales). Le C.C.D.S. évalue les seuils de pauvreté de 1982 du Comité du Sénat sur la pauvreté à $8 932 pour une personne seule; à $14 887 pour une famille de deux; à $17 864 pour trois, à $20 841 pour quatre; à $23 818 pour cinq; à $26 796 pour six; et à $29 773 pour une famille de sept. Voir David P. Ross, Données de base sur la pauvreté au Canada - 1983 (Toronto: The Canadian Council on Social Development Series, James Lorimer and Company, Publishers, 1983), p. 6.

Il est à noter que les seuils de pauvreté de 1982 de Statistique Canada établis par le C.C.D.S. se fondaient sur les seuils des faibles revenus révisés (1969) qui ont depuis été révisés de nouveau selon les données sur les dépenses des familles pour l'année 1978. Le lecteur devrait consulter le Tableau 2 du présent document du Conseil national du bien-être social pour les seuils des faibles revenus révisés (1978) définitifs de Statistique Canada pour l'année 1982. On peut obtenir du Conseil national du bien-être social des statistiques sur la pauvreté plus récentes que celles qui apparaissent dans Données de base sur la pauvreté au Canada - 1983 (qui présente en réalité des données se rapportant surtout à l'année 1979).

Le Conseil canadien de développement social a créé un groupe de travail chargé de revoir et d'améliorer ses seuils de pauvreté (voir comuniqué du C.C.D.S., le 8 février 1983).

7. Direction générale des programmes de la sécurité du revenu. Etude sur les bénéficiaires des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada, juillet 1981 (Ottawa: Santé nationale et Bien-être social Canada, 1983), Résumé. Cette enquête a révélé que les répondants ont rapporté une somme moyenne de $10 622 comme revenu adéquat en 1981, un revenu adéquat étant défini comme le revenu (après l'impôt) nécessaire pour répondre aux besoins essentiels.

8. Les calculs de revenu du bien-être social ont été effectués par le Conseil national du bien-être social. Le Social Planning Council of Metropolitan Toronto déclare qu'une mère avec un enfant de 4 ans avait besoin d'un revenu de $12 597 en 1983 pour vivre convenablement. Les normes du Social Planning Council sont déterminées par des comités de gens qui connaissent bien les coûts de la nourriture, des vêtements, du logement, des soins de santé et des soins personnels, du transport, de l'entretien du foyer et des autres dépenses qui permettent un niveau de vie adéquat à Toronto. Voir Social Planning Council of Metropolitan Toronto, "The Continued Underfunding of Social Assistance in Ontario: An Analysis of 1983 Rates in Ontario", décembre 1982.

9. Les salaires bruts sont fixés en supposant la somme de $3,80 l'heure, 40 heures par semaine, 52 semaines par année. Les salaires nets sont les revenus bruts moins les contributions au Régime de pensions du Canada, les primes d'assurance-chômage et l'impôt sur le revenu fédéral et provincial.

10. Statistique Canada. Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu - Premières estimations, 1982 (Ottawa: Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1983), p. 25. Données fondées sur les seuils de faible revenu révisés (1978).

11. Prévisions du Conseil national du bien-être social; il en va de même des montants estimatifs de l'alinéa qui suit. On disposera de données définitives plus tard dans l'année.

12. Le seuil de pauvreté pour une famille de quatre habitant une région métropolitaine était de $16 361 en 1981, ce qui représente 48 pour cent du revenu moyen de $33 840 pour une famille de quatre en 1981. Dans une ville comptant de 100 000 à 499 999 résidents, le seuil de pauvreté pour une famille de quatre était de $15 549 en 1981, ou 46 pour cent du revenu moyen pour une famille de quatre.

13. Le seuil de pauvreté pour une personne seule habitant une région métropolitaine était de $8 045 en 1981, ou 43,5 pour cent du salaire dans l'ensemble des industries en 1981 ($18 475). Nos montants estimatifs de 1984 sont de $9 900 et $22 800 respectivement, ce qui donne le même résultat.

MEMBRES DU
CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Mad. Yvonne Raymond (présidente)
Montréal (Québec)

Mad. T. Ann Brennan
Bath (N.-B.)

M. Jean Brousseau
Duberger (Québec)

M. Richard Davidson
North Burnaby (C.-B.)

Mad. Camille Girard-McClure
Dolbeau (Québec)

Mad. Judy Jackson
Rexdale (Ont.)

Mad. Colleen Kawalilak
Calgary (Alb.)

Mad. Joyce Kert
Weston (Ont.)

M. Pierre Levasseur
Drummondville (Québec)

Mad. Joyce McLellan
Newport (I.-P.-É.)

Mad. Maria Minna
Toronto (Ont.)

M. Robert Mondor
Montréal (Québec)

Mad. Evelyn Murialdo
Toronto (Ont.)

Mad. Gail Newall
Markham (Ont.)

Mad. Elizabeth Paulson
Wynyard (Sask.)

M. Gerry Rosenquist
Morrisburg (Ont.)

Mad. Penelope Rowe
Saint-Jean (T.-N.)

M. Tim Sale
Winnipeg (Man.)

M. Richard B. Splane
Vancouver (C.-B.)

M. T.D. Tramble
Monastery (N.-É.)

* *

Conseil national du bien-être social
Immeuble Brooke Claxton
Ottawa K1A 0K9

Directeur: Ken Battle

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

La Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a institué le Conseil national du bien-être social en tant qu'organisme consultatif de citoyens auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le Conseil a pour mandat de conseiller le Ministre sur des questions relatives au bien-être social.

Le Conseil est composé de 21 membres nommés par le gouverneur en conseil et provenant de diverses régions du Canada. Les membres agissent à titre personnel et non en tant que représentants d'organismes ou d'agences. Ils sont d'anciens ou d'actuels assistés sociaux, des locataires de logements publics et d'autres citoyens à faible revenu, ou des avocats, des enseignants, des travailleurs sociaux et d'autres personnes travaillant au sein d'associations de services bénévoles, d'organismes privés d'aide sociale et d'écoles de service social.

Les rapports du Conseil national du bien-être social ont porté sur une vaste gamme de questions relatives à la pauvreté et à la politique sociale au Canada, notamment la sécurité de revenu, les soins de santé, les seuils de pauvreté et des données statistiques sur la pauvreté, la politique de l'emploi, les familles monoparentales, les services sociaux, la nutrition, l'organisation communautaire, les services d'aide à l'enfance, les groupes de personnes défavorisées, l'assistance judiciaire/les services juridiques, les consommateurs à faible revenu et le reportage sur la pauvreté dans la presse canadienne.

All publications of the National Council of Welfare are available in English. For copies please write to the National Council of Welfare, Brooke Claxton Building, OTTAWA K1A 0K9